

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2025

En l'an deux mil vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni le vingt-huit janvier à 20h00 sur une convocation du 21 janvier 2025.

Présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Edwige MADEUX, Émilie PORTAIS, Bernard BARRAUD, Stéven JARDIN, Christophe COETTO, Magali VINCENT, Vincent RENAUDIN

Absents : François BERTRAND, Marion FILLEUL, Émilie CORS, Sonia CLAVURIER MICHAUD

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

Monsieur Le Maire demande à ajouter un point : modification du règlement intérieur des services municipaux : restaurants scolaire et Accueil de Loisirs.

1. Comptes rendus du Conseil Municipal du 04 décembre et 23 décembre 2024 :

Les comptes-rendus ont été adressés par mail aux élus.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable au compte-rendu de 04 décembre 2024 ?

Vote : 9 OUI

Monsieur Le Maire demande qui est favorable au compte-rendu de 23 décembre 2024 ?

Vote : 9 OUI

2. Vote de crédits d'investissement avant le vote du budget 2025 :

Marion ROBIN explique que la délibération permet d'engager 25 % des crédits d'investissements 2024 dans l'attente du vote du budget 2025.

Il s'agit de pouvoir continuer à mandater sur des opérations d'investissement en cours (Église, sanitaires École, ...).

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cette délibération ?

Vote : 9 OUI

3. Modification des statuts de la CDC Aunis Atlantique :

Monsieur Le Maire fait part des 4 nouvelles compétences de la CDC AA.

La loi du plein-emploi du 18 décembre 2023, [article 17](#), devenu [article L. 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles](#) désigne les communes comme "autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant", à partir du 1^{er} janvier 2025.

Quatre compétences deviennent obligatoires :

- recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles et les modes d'accueil disponibles sur le territoire,
- informer et accompagner les familles et les futurs parents,
- planifier le développement des modes d'accueil en fonction des besoins
- soutenir la qualité des modes d'accueil

Le service public de la petite enfance (SPPE) vise à garantir que chaque enfant, peu importe son environnement familial ou géographique, puisse accéder à des modes de garde de qualité ; le SPPE a pour objectif de réduire les inégalités sociales et géographiques, d'accompagner les familles à concilier vie professionnelle et familiale et de fournir une prise en charge éducative de qualité dès la naissance.

La Communauté de Communes a pris la compétence de la petite enfance dès l'origine de sa création en 2014, en mentionnant dans ses statuts :

- *Création, aménagement, gestion et entretien des structures publiques d'accueil de la petite enfance, de type relais petite enfance, crèches, haltes-garderies, multi-accueils pu équivalents, dans le cadre d'une contractualisation avec la Caf.*
- *Soutien aux actions d'aide à la parentalité*

La Communauté de Communes remplit les compétences définies par la loi de décembre 2023, par la mise en place d'un guichet unique Point Information Petite Enfance, par l'intervention des Relais Petite Enfance, par la gestion de crèches multi-accueils et par la contractualisation d'une Convention Territoriale Globale avec

la Caf.

Il convient donc de mettre à jour la compétence prise par la Communauté de Communes Aunis Atlantique, au regard de la nouvelle réglementation, afin de positionner la CDC comme autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, comme suit :

- ORGANISATION du « Service Public de la Petite Enfance », et mise en œuvre des quatre compétences obligatoires : recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles et les modes d'accueil disponibles sur le territoire, informer et accompagner les familles et les futurs parents, planifier le développement des modes d'accueil en fonction des besoins et soutenir la qualité des modes d'accueil.
- *Création, aménagement, gestion et entretien des structures publiques d'accueil de la petite enfance, de type relais petite enfance, crèches, haltes-garderies, multi-accueils ou équivalents, dans le cadre d'une contractualisation avec la Caf.*
- *Soutien aux actions d'aide à la parentalité*

Par ailleurs, il convient d'apporter une précision sur la compétence ENFANCE-JEUNESSE par l'ajout du terme « soutien » à la ludothèque ;

- Création, gestion et **soutien** de la ludothèque

À la suite de la réorganisation de la compétence sociale portée par la Communauté de Communes, avec la création d'un service mutualisé et une révision des statuts du CIAS, il convient de préciser :

- La compétence des aires d'accueil des gens du voyage par la participation de la Communauté de Communes au Schéma Départemental (SDAGV) :

III) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux définis par la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE PORTANT SUR LES AIRES PRECONNISEES

AIRE DE GRAND PASSAGE

- La compétence « action sociale » mise en œuvre par la communauté de Communes

IV) Action sociale d'intérêt communautaire

POLITIQUE EN FAVEUR DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

ACTION SOCIALE DE SANTE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

SOUTIEN DE LA POLITIQUE SOCIALE AU TRAVERS DU CIAS

Cela entraîne une modification des statuts de la CDC AA.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à la modification des statuts de la CDC AA ?

Vote : 9 OUI

4. Mise en place d'un suivi énergétique via le SDEER :

Monsieur Le Maire fait part de la proposition du SDEER de fournir aux communes un logiciel permettant un suivi des dépenses énergétiques qui pourra aider à orienter les investissements visant des économies d'énergie.

Cette proposition aurait un coût annuel de 131 € du fait d'une prise en charge financière par la CDC AA via le fond Chêne. Sans aide, ce logiciel aurait un coût de 225 €.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cette proposition ?

Vote : 9 OUI

5. Itinéraire cyclable Nuaillé / Saint Sauveur :

Monsieur Le Maire informe d'une réunion il y a 15 jours concernant l'itinéraire cyclable entre Nuaillé et Saint Sauveur via la route parallèle à la quatre voies.

L'État prendrait à sa charge 50 % des dépenses, la CDC AA 20 % et les communes se partageraient le reste. Cela pourrait représenter pour chacune une dépense entre 6 800 € et 18 000 €.

Magali VINCENT demande si nous avons le détail des dépenses par poste.

Monsieur le Maire évoque différents postes : terrassement, réparation de voiries, mobiliers urbains, marquages au sol / horizontaux, signalisations. Il s'agit d'un prévisionnel.

Les travaux devraient se dérouler sur 2025 et seraient à payer en 2026.

Magali VINCENT évoque l'aménagement nécessaire de l'entrée/sortie de quatre voies vers la piste cyclable afin d'avoir une voie moins large qui permettrait de freiner la circulation. Monsieur le Maire répond que cela est prévu.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à ces travaux d'aménagement de piste cyclable ?

Vote : 9 OUI

6. Don pour Mayotte (cyclone CHIDO) :

Monsieur Le Maire fait part du courrier de l'Association des Maires de France sollicitant les communes afin de venir en aide à Mayotte.

Les élus sont touchés par la situation vécue par les habitants de Mayotte mais ils s'accordent sur le fait que les communes ne peuvent palier à la protection due par l'État à ses concitoyens.

7. Modification du règlement intérieur des services municipaux :

Les règlements de fonctionnement des services municipaux : restaurant scolaire et Accueil de Loisirs sont modifiés afin de faciliter l'organisation des familles. Elles pourront désormais réaliser des modifications d'inscription jusqu'à 48 heures en amont.

Article 3 : 3. Les dispositions communes aux différents services :

- Réservation d'un service :

Pour les accueils Périscolaires (matin et soir)

Possibilité d'inscrire votre.vos enfant.s tout au long de l'année et ce **jusqu'à 48h00 avant la date souhaitée.**

Pour les accueils du mercredi pause méridienne et restauration scolaire:

Possibilité d'inscrire votre.vos enfant.s tout au long de l'année et ce **jusqu'à une semaine avant la date souhaitée.**

L'inscription à la pause méridienne est incluse dans l'inscription au restaurant scolaire.

Votre enfant aura la possibilité de s'inscrire aux activités proposées par l'équipe d'animation.

Pour les vacances scolaires :

* Petites vacances : ouverture des inscriptions 4 semaines avant le début des vacances et fermeture 2 semaines avant le début de celle-ci.

* Grandes vacances : ouverture des inscriptions 7 semaines avant le début et fermeture 3 semaines avant le début de celles-ci.

Attention: *L'inscription à tout service est définitive à la date d'échéance et sera facturée dans son intégralité sauf sur présentation d'un justificatif d'absence (via Pirouette.) Toute demande en dehors des délais sera étudiée par la direction.*

* Lors d'un événement exceptionnel (type sortie...) à la journée, la direction peut se permettre de ne pas accueillir d'enfant inscrit à la demi-journée. Les familles concernées seront contactées afin de leur permettre de s'organiser au mieux.

.....

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cette modification ?

Vote : 9 OUI

8. Questions et informations diverses :

Monsieur Le Maire informe de l'avancée des travaux de la salle des fêtes. Le devis de Casseron est attendu dans les prochains jours.

Le chauffage de la salle des fêtes ne fonctionne plus. Il faudra le prévoir au prochain budget.

Monsieur Le Maire fait part de l'arrivée d'écorces chemin des Gas qui vont permettre de finaliser le paillage des plantations.

Monsieur Le Maire a participé à des réunions concernant le passage des câbles sur le territoire communal pour le raccordement des éoliennes en mer (Île d'Oléron) au réseau. L'entreprise RTE rencontre des difficultés sur le cheminement prévu au Marais Plan. Les agriculteurs dont les parcelles devraient être traversées s'opposent aux travaux.

Monsieur Le Maire indique que la procédure concernant l'habitation chemin de la Roselière se poursuit et qu'une expertise a été demandée par ordonnance en référé.

Monsieur Le Maire a signé l'acte d'acquisition de la Maison Pouvreau. La Commune en est propriétaire. Une actualisation des devis de démolition et désamiantage a été demandée.

Edwige MADEUX DUBOIS a eu contact avec Mme Solène BURGELIN afin de réfléchir à l'inauguration de l'Église. Cette dernière propose de mettre à disposition un piano qui pourrait être un fil rouge sur une année de l'inauguration aux journées du patrimoine.

Monsieur Le Maire a constaté qu'une espace vert à protéger dans l'OAP N°3 dans le bourg a été détruite. Cette zone correspond à un espace qui devrait être prochainement urbanisé. L'acquéreur devra replanter à l'identique de la zone détruite.

Magali VINCENT indique qu'une réunion aura lieu le mardi 04 février avec les parents élus et les parents d'élèves de l'École des Marronniers afin de leur faire un point sur le projet Cours Oasis.

Stéven JARDIN précise les dates d'ouverture estivale de l'Accueil de Loisirs : du 07 au 25 juillet et du 25 au 29 août. Il demande où en est le dossier des blocs sanitaires.

Monsieur Le Maire a sollicité M. GUILLON qui n'arrive pas à avoir de réponse de l'entreprise de maçonnerie Les Bâisseurs Charentais concernant les recommandations de l'ingénieur structure.

Il serait aussi souhaitable d'anticiper les choix des coloris pour le carrelage, la faïence et les cloisons de séparation des sanitaires.

Stéven JARDIN évoque des échanges avec la CAF concernant une aide financière dans le cadre du projet Cours Oasis. Une aide pour de l'aménagement ou l'achat de matériel pédagogique pourrait atteindre 60% des dépenses. Elle est plafonnée à 25 000 €.

Marion ROBIN fait part de l'échange avec Mme Heini DEMOUGEOT (Cheffe du projet vélo à la CDCAA) concernant l'intervention auprès des CM1-CM2 pour le savoir rouler. L'intervenant est prévu pour une semaine. Elle a mis les enseignantes en lien avec Mme DEMOUGEOT afin qu'elles puissent caler leur calendrier.

Fin de séance à 21h22

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Marion ROBIN	Secrétaire de séance	